

M.E.S., Numéro 133, Vol. 2, mars – avril 2024

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

---



***Revue Internationale des Dynamiques Sociales***  
***Mouvements et Enjeux Sociaux***  
*Kinshasa, mars - avril 2024*

# LA PROTECTION DE LA FORET DJAOLA A BASANKUSU DANS LA PROVINCE DE L'EQUATEUR CONTRE LE DEBOISEMENT ABUSIF

par

**Christian NGOMO ITOOLO**

*Assistant en Relations Internationales,  
Université de Kinshasa*

**Jules MATATA BWABUY**

*Assistant en Géographie et Gestion de l'Environnement,  
Institut Supérieur Pédagogique de Kilom*

---

## Résumé

*La présente étude répond à la question qu'en est-il de la problématique de la protection de la forêt Djaola à Basankusu dans la province de l'équateur qui abrite l'un des derniers grands massifs forestiers de la planète par le gouvernement de la République Démocratique du Congo ? À travers cette préoccupation, elle cherche à appréhender la portée réelle de la notion de protection de l'environnement, des droits humains et des personnes marginalisées lors de l'exploitation abusive des forêts à l'Équateur, de manière générale et, particulièrement, celle de Djaola à Basankusu.*

*En réponse à ce souci, l'étude soutient que l'état congolais gagnerait en crédibilité s'il applique de bonne foi, les traités et conventions auxquels il souscrit librement. En s'appuyant sur les institutions nationales pour la protection de l'environnement, il éviterait de prêter le flanc aux enjeux géopolitiques et stratégiques de l'interventionnisme des grandes puissances occidentales.*

**Mots-clés :** *Protection, Forêt, Province, Equateur, contre, Déboisement, Abusif, Djaola, Basankusu*

## Abstract

*This study answers the question what about the problem of the protection of the Djaola forest in Basankusu in the province of the equator which shelters one of the last great forest massifs of the planet by the government of the republic Democratic Congo? This study seeks to understand the real scope of the concept of environmental protection, human rights and marginalized people during the abusive exploitation of forests at the equator in general and particularly that of Djaola in Basankusu.*

*In response to these concerns, this study argues that the Congolese state would gain credibility if it applies in good faith the treaties and conventions to which it freely subscribes. By relying on national institutions for the protection of the environment, it would avoid exposing itself to the geopolitical and strategic stakes of the interventionism of the major Western powers.*

**Keywords :** *Protection, Forest, Province, Equateur, against, Deforestation, Abusive, Djaola, Basankusu*

## INTRODUCTION

D'entrée de jeu, il importe de noter que le territoire de Basankusu dans la province de l'Équateur abrite l'un des derniers grands massifs forestiers de la planète. Il est constitué d'une vaste couverture forestière tropicale dense humide quasi-uniforme qui couvre une partie de la forêt équatoriale. Cette région possède une diversité biologique exceptionnelle et un niveau d'endémisme élevé. La forêt de Djaola ne connaît qu'un faible taux global de déforestation comparé à d'autres régions de la RDC, mais ses ladite forêt est néanmoins soumise à un phénomène de dégradation difficile à évaluer. Les causes de déforestation et de dégradation y sont nombreuses et variées : agriculture itinérante et permanente, exploitation forestière, incendies de forêt, exploitations minières, construction d'infrastructures, etc.

Dans le même ordre d'idées, il sied de noter que la question de la gestion forestière durable est actuellement placée très haut dans l'ordre du jour politique des pays d'Afrique centrale. Les efforts en vue d'un aménagement durable des forêts se multiplient: mise en place d'institutions, de cadres de concertation et de réflexion ainsi que d'organes de décisions politiques tels l'Organisation africaine du bois (OAB), la Conférence sur les écosystèmes de forêts denses humides d'Afrique

centrale (CEFDHAC), la Conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et plus récemment le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) La ratification à des accords et conventions illustre également la volonté des gouvernements à aménager durablement leurs forêts, ainsi que la mise en place de programmes régionaux actifs (programme ECOFAC de Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, Programme régional de gestion de l'information environnementale, etc.), et de réseaux sous régionaux.

De ce fait, au niveau national, des cadres institutionnels à part entière dans le domaine de l'environnement sont mis en place, les lois forestières sont révisées en vue de les adapter aux nouvelles évolutions internationales, les ONG environnementales nationales sont promues, etc. Quant au niveau local, les initiatives et les activités axées sur la gestion durable des ressources forestières se multiplient avec plus ou moins de succès tels que la mise en place de mécanismes de décentralisation des pouvoirs, l'utilisation d'approches participatives et intégrées pour l'usage durable des ressources forestières, la prise en compte des usages et fonctions multiples des forêts, etc.

C'est dans ce contexte que l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) a lancé en mai 2001, dans le cadre du nouveau programme de partenariat FAO/Pays-Bas en matière de conservation et gestion durable des écosystèmes des forêts tropicales humides de l'Afrique centrale, une nouvelle initiative intitulée *Recherche d'excellence*, en étroite collaboration avec des agences régionales et internationales: l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), l'Organisation africaine du bois (OAB), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF), le Secrétariat du réseau international des forêts modèles (SRIFM) et l'Association interafricaine des industries forestières (IFIA).

Pour ce faire, le présent article tente de répondre à la problématique de conservation et de gestion durable des forêts à travers l'appui des initiatives sous régionales et nationales en cours. Son objectif principal est alors d'identifier et de documenter les efforts positifs réalisés pour une gestion durable des forêts en Afrique centrale, et ainsi promouvoir la mise en œuvre concrète de meilleures pratiques d'aménagement forestier sur le terrain à Basankusu dont nous allons nous focaliser sur la forêt Djaola.

Pour ce faire, outre la présente introduction, l'ossature de cette étude repose sur deux points. Le premier étale le cadre méthodologique de l'étude et le second point quant à lui, livre les causes et conséquences relatives à l'exploitation illicite de la forêt Djaola. Une brève conclusion à allure de recommandations met un terme à cette réflexion.

## **I. CADRE METHODOLOGIQUE**

### **1.1. Choix Méthodologique**

Il sied de noter qu'une recherche scientifique ne se mène pas de n'importe quelle manière. En rapport avec le sujet sous-examen, les moyens disponibles et le temps, le chercheur doit opérer le choix d'une méthode susceptible de lui permettre de bien cerner les données de son travail. Dans la présente étude, il convient souligner qu'en tenant compte de la dimension historique du thème mais aussi des controverses auxquelles se livrent les acteurs à ladite exploitation, la méthode dialectique nous a permis de bien appréhender les données et phénomènes faisant l'objet de notre étude. Les techniques documentaires, audiovisuelles et l'observation directe ont été, à cet effet, mises en contribution.

### **1.2. Justification du Choix de la Méthode**

En effet, la méthode dialectique semble la plus complète, la plus riche et la plus achevée des méthodes conduisant à l'explication en sciences sociales dans le sens qu'elle part d'un constant simple des contradictions qui nous entourent. Cependant, il nous revient de dire que les partisans de la méthode dialectique relèvent qu'elles ne suffisent pas à expliquer la présence des contradictions, car, celles-ci existent dans la réalité elle-même.

Daniel Makiesse Mwana wa Nzambi pense à propos de la méthode dialectique que c'est une méthode la plus complexe que les autres, car elle correspond aux exigences fondamentales de la notion voir même de la méthode. Elle est d'abord une attitude vis-à-vis de l'objet (empirique et déductive) et commende par là une certaine façon de recueillir des informations concrètes. Elle présente ensuite, une tentative d'explication des faits sociaux, c'est-à-dire qu'elle est directement liée à la notion de totalité.<sup>1</sup>

Tout travail scientifique nécessite l'utilisation des méthodes appropriées pour la récolte, la collection et l'analyse des données. La méthode est alors une démarche rationnelle de l'esprit vers la vérité. Elle est aussi un ensemble des règles, des principes normatifs sur lesquels repose l'enseignement de la pratique d'un art.<sup>2</sup>

Laubet Del Bayle stipule que, la méthode dialectique est d'abord associée au concept de totalité en niant l'isolement des ensembles et leurs parties, et tout en soulignant que la réalité sociale est le fait de l'ensemble des interactions entre ses différents éléments. Elle tend ensuite à privilégier la recherche des contradictions au sein de cette réalité, en mettant en relief, derrière l'apparente unité du réel, les tensions, les oppositions, les conflits, les luttes, les contraintes et contradictions.<sup>3</sup>

Pour ce qui est des techniques, nous avons recouru à la triangulation de l'observation, de l'audiovisuelle et de la technique documentaire. Celle-ci nous a permis, grâce aux ouvrages et publications traitant de notre thème, à cerner les éléments indispensables dans la rédaction de notre travail. Nous pouvons retenir que l'audiovisuelle nous a servie d'appréhender à travers les médias, quelques éléments et considérations très judicieux pour élargir nos réflexions sur le caractère évolutif et dynamique du phénomène étudié.

In fine, la technique d'observation directe nous a permis d'élucider à travers des rapportages sur terrain à l'interprétation et à la mise en œuvre de la politique de protection de l'environnement par le biais des autochtones du village Lifumba-Bonamba avec sa forêt de Djaola auxquels la république démocratique du Congo semble faire un sourd d'oreille mais dont les conséquences sont néfastes et pourront dégrader l'image du pays à son extérieur en matière environnementale que tous les états du monde mettent comme leurs cheval de bataille.

### 1.3. Opérationnalisation de la Méthode

Après une autopsie et analyse minutieuse de notre thème de recherche, il sied de noter que cette étude concrète nous a permis de bien pénétrer les faits de la protection de l'environnement pendant la période post-guerre d'agression du 02 août 1998, qui a déshonorée et voir même massacrée un bon nombre des congolais et à créer une situation d'accalmie en matière d'exploitation abusive de la forêt de Djaola au village Lifumba-Bonamba.<sup>4</sup>

Ladite analyse nous a permis de déceler les zones d'ombre qui mettent en exergue le respect des droits environnementaux en période post guerre d'agression qui ne cesse d'être bafoué nuits et jours par les belligérants ou protagonistes. Sur ce, nous nous sommes penchés sur les avis et considérations des différents acteurs et intervenants en matière de consolidation du ministère de l'environnement pour protéger les forêts abusivement déboisées et promouvoir ses valeurs dont certains semble ignorer.

<sup>1</sup> MAKIESSE MWANA wa NZAMBI D., Séminaire de Méthodologie de la recherche scientifique, L1 RI, avril 2014., p.41.

<sup>2</sup> NGOMO ITOOLO C., *Méthodologie de la Recherche Scientifique*, G3 Environnement, UNTERFAK, Année Académique : 2015-2016, p.42

<sup>3</sup> LAUBET DEL BAYLE cité par MAKIESSE MWANA wa NZAMBI D., *op.cit.*, P.43

<sup>4</sup> Rapport de l'ONG CRIFEN365 CONGO sur la violation des droits des gens en temps des conflits armés du juillet 2022, p.14.

## II. CAUSES ET CONSÉQUENCES DE L'EXPLOITATION DE LA FORET DJAOLA

### 2.1. Causes<sup>5</sup>

Les principaux questionnements qui portent sur l'exploitation illicite de la forêt Djaola tournent autour d'un bon nombre de points dont il s'agit premièrement de Près de 90 % de l'exploitation forestière en RDC qui est à petite échelle, illégale ou informelle, destinée à approvisionner le marché domestique et les marchés régionaux. On estime que le volume de récolte a doublé au cours des six dernières années, en réaction à l'augmentation de la population et des revenus.

La forêt de Djaola situant en plein centre du village Lifumba Bonamba est victime des guerres civiles qui se déclenchent lorsque la situation économique se dégrade, comme le soutenait Marx, ou, au contraire, lorsque l'économie connaît une amélioration, comme le pensait Tocqueville ? La question est ancienne et forme le point de départ d'une série d'autres interrogations.

Est-ce que, ce sont les conditions économiques en termes absolus qui contribuent le plus à expliquer la violence à grande échelle, ou les conditions économiques relatives, comme l'affirmait Gurr ? Et, s'agissant de ces dernières, à quoi doivent-elles être relatives : aux conditions économiques passées ou aux conditions économiques d'autres individus ou groupes ? L'analyse sera dans un cas centrée sur les périodes de récessions ou de croissance, et, dans l'autre, sur les problèmes de répartition des revenus.

À cela, il nous revient de dire que la guerre d'agression de 1998 dont la République Démocratique du Congo était victime n'a pas laissée épargnée le village Djaola qui n'est qu'une branche du groupement Lifumba Bonamba sous plusieurs formes. Juste après cette guerre, les villageois étaient censés accélérer à l'exploitation des forêts dont celles de Djaola et de Yakumba, même si la seconde n'est pas en actualité concernant nos recherches. Les multinationales et certains individus ayant un peu de sous ont pris cette forêt en otage pour l'exploitation illicite des grimes qui constitue une infraction grave en matière d'environnement.

### 2.2. Conséquences<sup>6</sup>

Il a été clairement démontré que les conflits armés et le développement sont interdépendants. D'une part, les conflits ont été plus fréquents dans les pays moins avancés. De l'autre, les conditions favorables au développement ont eu tendance à se détériorer, engendrant l'apparition de nouveaux conflits et l'enlisement des anciens.

Même lorsque les conflits armés prennent fin, par des moyens militaires ou la négociation, les conséquences de la confrontation violente demeurent : atrophie des institutions sociales de base, régimes démocratiques faibles, pratiques de corruption dans la distribution des ressources naturelles, circulation des armes et transformation de la structure des groupes du crime organisé ou prolifération de la criminalité. En somme, les conflits ont des conséquences négatives sur la société.

En même temps, le tableau n'est pas aussi sombre que ne le suggère ce cycle vicieux. Certains pays sortent des conflits et de l'instabilité politique. De fait, le nombre de conflits armés au niveau mondial est aujourd'hui en baisse (Marshall et Cole, 2014 ; Pinker, 2011). Envers et contre tout, certains pays ont réussi à bâtir une paix imparfaite, mais durable (c.-à-d., sans conflits armés) malgré le manque de développement. Il semble donc que nous devrions tenter de mieux comprendre ces pays qui n'ont ni surmonté la violence dans leur société, malgré la fin des conflits armés, ni résolu les questions sociales et économiques structurelles urgentes, et qui ont pourtant réussi à en empêcher la reprise des conflits.

---

<sup>5</sup> <https://www.chathamhouse.org/sites/default/files/publications/research/201404DRCFr.pdf>

<sup>6</sup> <https://africacenter.org/fr/spotlight/lexploitation-forestiere-illegale-en-afrique-et-ses-implications-en-matiere-de-securite>

De ce fait, il est impérieux de retracer les conséquences de la déforestation de la forêt djaola à Basankusu, plus précisément au village lifumba bonamba dont nous faisons partis des témoins vivants.

L'utilisation abusive des bois à ladite partie du pays nous a poussé à faire une analyse dont nous disons dans certains cas, les différences entre les volumes de bois signalés comme légalement exportés par un pays producteur et les statistiques d'importations correspondantes des pays destinataires peuvent être utilisées pour détecter et suivre l'évolution des exportations illégales. Cette analyse détaillée n'a pas été possible pour nous en l'absence de données sur les exportations de bois réparties par pays destinataire.

Les données compilées sur les exportations et les importations (tous pays destinataires confondus) n'indiquent pas d'écarts significatifs dans les échanges de grumes d'une période allant de 2002 à 2022, soit vingt ans. La quantité de sciages signalée comme importée de la RDC dont la forêt de Djaola fait partie intégrante par les pays destinataires est considérablement plus importante que la quantité signalée comme exportée par la RDC.

En fin, l'exploitation forestière illégale de la forêt de Djaola amplifie également les effets du changement climatique en aggravant la déforestation et en réduisant la biodiversité. Ce phénomène est particulièrement visible dans le bassin du Congo et les tourbières, qui constituent l'un des plus grands puits de carbone au monde.

En ce sens, les conséquences des conflits armés et plus particulièrement ceux de la déforestation de Djaola ont contribué à la faiblesse chronique de l'unité et fraternité des familles qui vivaient en harmonie au village Lifumba Bonamba et au déséquilibre de leur résolution par les instances compétentes, créant un climat maussade favorisant l'essor des groupes criminels et l'échec du fonctionnement de la justice civile et empêchant le village de jouir de la légitimité de la démocratie comme c'est le cas dans d'autres pays. De toute évidence, l'ère de la guérilla est révolue. Toutefois, les conditions favorisant la violence et les troubles sociaux et politiques demeurent efficace dans la province de l'équateur précisément au village Lifumba-Bonamba.

L'interdépendance entre la paix et le développement a été reconnue dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui indique qu'« il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable ». C'est pourquoi l'objectif de développement durable 16 vise à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives ». L'expérience du village Lifumba-bonamba à l'équateur avec sa forêt Djaola décrite dans cet article, qui illustre les défis auxquels font face les sociétés pour surmonter les conséquences des conflits armés sur le développement, souligne la pertinence de cet objectif.

## CONCLUSION

À l'issue d'analyse de cette littérature, il s'avère que les hypothèses émises ont toutes été confirmées. Ainsi, des recommandations sont formulées à l'endroit de toutes les provinces de la République Démocratique du Congo, en l'occurrence celle de l'Équateur et, plus particulièrement, le village Lifumba-bonamba, enfin de s'approprier la mise en œuvre des mécanismes de promotion, de respect et de protection des droits environnementaux conformément aux instruments juridiques internationaux dont ils sont signataires. Ce pays gagnerait en crédibilité s'il applique de bonne foi, les traités et conventions auxquels il souscrit librement et créent de ce fait le droit international.

En définitive, nous attendons voir les acteurs de ladite prolifération environnementale et autres violations des droits de l'homme perpétrées à l'égard des autochtones dudit village pendant la période post guerre d'agression du 02 août 1998 en RDC soient juger et condamner pour servir d'exemple aux autres qui, du reste continu à semer la terreur dans la province de l'Équateur.

## BIBLIOGRAPHIE

- <https://africacenter.org/fr/spotlight/lexploitation-forestiere-illegale-en-afrique-et-ses-implications-en-matiere-de-securite>
- <https://www.chathamhouse.org/sites/default/files/publications/research/201404DRCFr.pdf>
- MAKIESE MWANA wa NZAMBI D., Séminaire de Méthodologie de la recherche scientifique, L1 RI, avril 2014.
- NGOMO ITOOLO C., Méthodologie de la Recherche Scientifique, G3 Environnement, UNTERFAK, Année Académique : 2015-2016.
- Rapport de l'ONG CRIFE365 CONGO sur la violation des droits des femmes en RDC pendant les temps des conflits armés du 05 juillet 2022.